

ENQUETE

En septembre et octobre, une grève dans la distribution des films attirait l'attention sur les problèmes de la profession. Une mise au point s'imposait au sujet de l'organisation des différents secteurs du cinéma. Quatre instances ont été consultées : d'une part, bien sûr, le Syndicat FGTB (SETCa-Secteur Films), et d'autre part, La Chambre Syndicale Belge de la Cinématographie, l'Union Nationale des Producteurs Belges du Film et l'Association Belge des Producteurs-Réalisateurs de Films. Il s'agit donc de confronter les positions du patronat et des employés ou techniciens, dans un domaine où des intérêts communs nuancent souvent la classique opposition entre travailleurs et employeurs. On peut dire d'ailleurs que la majorité des Producteurs et Distributeurs de films en

Belgique trouvent que la syndicalisation est nécessaire et utile. La FGTB a créé ce Secteur-Films du SETCa (Syndicat des Employés, Techniciens et Cadres) il y a un an. Il se divise en deux sous-secteurs : la Distribution et la Production. On lira ci-dessous les avis et réflexions des uns et des autres.

Actuellement, la situation semble éclaircie tant dans le domaine de la Production que dans celui de la Distribution. Le cinéma belge s'oriente donc vers une organisation plus équitable socialement et moins artisanale que dans le passé. Il faut espérer qu'une fois les conventions signées, les esprits rassurés et les consciences apaisées, la création artistique pourra se développer avec autant de liberté et d'invention que de sécurité pour chacun.

LA SYNDICALISATION DES TRAVAILLEURS DU FILM

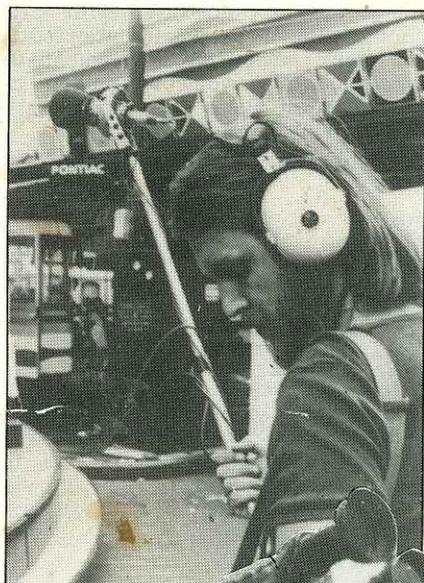
LA DISTRIBUTION

Point de vue syndical :

Alain Hutchinson, permanent syndical de la FGTB (SETCa-Secteur Films)

Peu de personnel et des rémunérations basses, voilà les deux caractéristiques des maisons de distribution. Un cahier de revendications, surtout salariales, avait été remis à la Commission Paritaire, regroupant la Chambre Syndicale Belge de la Cinématographie et le Syndicat. Une Convention Collective fut signée en août dernier. Une semaine après, les distributeurs refusaient de l'appliquer, prétextant qu'ils avaient signé sans bien lire. Un préavis de grève étant déposé depuis plusieurs mois, les travailleurs constituent alors des piquets de grève qui perturbent la distribution, surtout en province. Enfin, un accord intervient après de nouvelles négociations. Le Syndicat le considère comme une victoire, ayant obtenu, outre l'augmentation exigée, le statut légal et des représentants.

(Propos recueillis le 28 septembre et le 4 octobre)



Point de vue patronal :

Dimitri Balachoff, Président de la Chambre Syndicale Belge de la Cinématographie

L'accord de la Commission Paritaire au mois d'août n'avait pas valeur légale, en l'absence de nombreux membres (période de vacances); mais il fallait trouver une solution rapide à cause de la menace de grève. Aussi un rendez-vous fut pris au Ministère du Travail et Roger Lambotte, Secrétaire Général de la Chambre Syndicale, signa la Convention, sans prendre connaissance immédiatement de ce long document. Après examen, la Chambre Syndicale s'aperçut de certains malentendus et alerta le Syndicat, demandant de se référer aux procès-verbaux. La différence portait notamment sur l'application de la hausse de salaire non sur les rémunérations réelles mais barémiques, et uniquement pour les quatre catégories reconnues de travailleurs.

Cette grève ne fut suivie totalement que par trois maisons sur une trentaine. Mais après compromis, l'accord intervint, qui sera appliqué le 1er août prochain, avec effet rétroactif.

(Propos recueillis le 5 octobre)

Dimitri
Balachoff



Alain
Hutchinson

Point de vue syndical :

Alain Hutchinson, permanent SETCa-Secteur Films)

La Commission Paritaire du Secteur Production fonctionnait depuis trois ans, regroupant l'Union Nationale des Producteurs Belges du Film et le Comité National des Travailleurs du Film et de la Télévision. Le Syndicat voulut faire reconnaître les statuts d'employé ou d'ouvrier et revendiqua les contrats d'emploi ou de travail. Le projet de Convention Collective souleva le grave problème des barèmes, sur lesquels les interlocuteurs ne purent s'entendre.

La première action de la SETCa fut l'attaque en justice de cinq producteurs pour non-paiement de cotisations de sécurité sociale à des techniciens qui avaient été engagés comme indépendants. Rappelons aussi l'occupation des locaux de Pierre-Films, à propos du Jambon d'Ardenne de Benoît Lamy. Dans la pratique d'ailleurs, pour tous les films que se tournent actuellement (comme le Rubens, produit par Kunst en Kino), les conditions sont respectées, avec des conventions particulières, sur le modèle du projet de Convention Nationale. L'état de fait doit entraîner une solution prochaine, sinon le conflit reprendra.

(28 septembre et 4 octobre)

Jean-Pol Ferbus, Secrétaire de l'Association Belge des Producteurs-Réalisateurs de Films

Avec l'accord des Syndicats, cette nouvelle association professionnelle demande à entrer dans la Commission Paritaire et à siéger du côté patronal, l'UNPBF ne représentant pas l'ensemble de la profession. La reconnaissance du fait syndical est un énorme avantage pour les techniciens sur le plan financier et éthique. Le projet de Convention Collective ne devrait être remanié que sur un point : il existe une disparité trop grande entre les trois fonctions de tête (Directeur de la photo, Directeur de Production et Chef Décorateur) et les techniciens ouvriers ; il s'agit donc de remonter les salaires de ces derniers et de baisser ceux des trois postes cités. A cause de certains abus du passé, il faut imposer des équipes minimum, mais en ne refusant pas de considérer des cas particuliers (exemple de films d'auteurs qui ne nécessitent pas de grosses équipes). Respecter et développer un certain type de travail et de création, veiller à empêcher l'abstraction où peut mener un mouvement de syndicalisation, voilà le souhait de l'Association Belge des Producteurs-Réalisateurs de Films.

(Propos recueillis le 28 septembre)

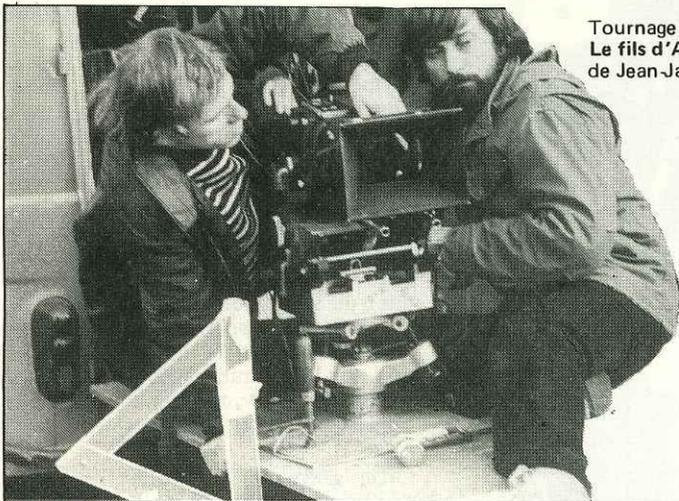
Point de vue patronal :

Jean Van Raemdonck, producteur et membre de l'UNPBF

Quelques ajustements permettront la signature de la Convention. D'un commun accord, le Syndicat et l'UNPBF souhaitent préciser d'autres points, comme les modalités d'engagement et la durée du travail. Le retard de la syndicalisation dans les professions cinématographiques s'explique par le côté artisanal du cinéma belge dans la plupart des cas. Les techniciens acceptaient qu'on les engage comme indépendants et facturaient leur travail aux producteurs sous le régime de la TVA ; ils firent même paraître dans leur revue professionnelle les barèmes selon leur qualification. Enfin ceux qui demandaient un autre statut et l'application des charges sociales, obtenaient satisfaction.

Avec l'industrialisation du cinéma belge, apparaît la nécessité de reconnaître la relation patron-employé. La syndicalisation constitue un assainissement de la Production et permettra une revalorisation de la profession. A partir du 1er janvier 76, tous les producteurs ont d'ailleurs appliqué les lois sociales. Un seul regret : la plainte en justice du Syndicat contre quelques producteurs, alors qu'il aurait été correct de l'adresser d'abord, directement, aux producteurs, prêts à négocier.

(propos recueillis le 11 octobre)



Tournage du film
Le fils d'Amr est mort
de Jean-Jacques Andrien



Jean Van Raemdonck

2000 Production

Courts métrages produits

PERFO

LA ROSE

LE PETIT VIEUX

Courts métrages en préparation

LA TORRETA

L'OR DES TEMPLIERS

L'ARC

Avenue du Fusain 48 / 1020 Bruxelles

Tél / 267 95 09 - 269 43 04

génériques
trucages
effets spéciaux
animation
dessin animé
16 - 35 mm

square plasky 86 - 1040 bxl
tel 733 60 44-736 36 06

studios setect